

*Paris, le 18 février 2022*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*CTA du 15 février 2022  
CDEN du 17 février 2022*

### MESURES DE CARTE SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ POUR LA RENTRÉE 2022

**Pour la préparation de la rentrée scolaire 2022, l'académie poursuit les objectifs nationaux d'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves, de meilleure prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers et de renforcement de la formation des enseignants. Elle innove également dans ces objectifs stratégiques en faveur du premier degré en tenant compte d'un contexte particulier de baisse démographique sans précédent dans le premier degré public et des conséquences toujours présentes de la crise sanitaire.**

Pour la rentrée 2022, l'académie fait encore le choix de limiter le nombre de fermetures de classes malgré une nouvelle baisse des effectifs prévus (- 3100 élèves *a minima*) après les 6000 élèves perdus en 2021, grâce à une dotation ministérielle qui ne prévoit pas de retraits d'emplois en dépit de la très forte baisse de la population scolaire.

La mise en œuvre de l'engagement présidentiel se poursuit en faveur des élèves les plus fragiles et se traduira en 2022-2023 par :

- **L'achèvement du dédoublement** en classe de GS en éducation prioritaire ;
- **L'achèvement du plafonnement à 24** dans les classes de GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire ;
- **L'enrichissement et l'approfondissement de l'offre pédagogique se traduisant par la « coloration » spécifique de nombreuses écoles** (implantation de plus de 30 postes de professeurs des écoles profilés pour l'enseignement des langues vivantes, projets d'écoles spécifiques orientés vers l'EEA ou l'EPS) ;
- **L'augmentation des moyens dédiés à l'école inclusive** pour l'encadrement des élèves (ouverture de deux UEMA autisme et de plusieurs postes dans des dispositifs spécialisés, d'un poste de psychologue à la MDPH) et de leur suivi (enseignants référents) ;
- **L'augmentation des moyens dédiés aux publics scolaires plus fragiles** (ouverture d'une

UPE2A, d'un dispositif SAS pour les élèves avec des troubles du comportement) ;

- **L'augmentation des moyens dédiés à la formation**, notamment la priorité donnée à la maternelle, aux mathématiques et aux langues vivantes étrangères (créations de postes de formateurs et de remplaçants pour la montée en puissance des plans « maternelle » et « mathématiques » et de postes de conseillers départementaux pour les langues vivantes, création de postes de conseillers pédagogiques dans le numérique) ;
- **L'augmentation de la décharge horaire des professeurs-maîtres formateurs**, leur permettant d'assurer pleinement leurs différentes missions dans un nouveau contexte de formation initiale et continue afin de proposer aux professeurs un accompagnement et des formations encore plus qualitatifs.

A retenir :

- 33 ouvertures de classes dans les écoles
- 9 emplois consacrés au dédoublement dans les classes de grande section de maternelle et en CP /CE1
- 13 emplois consacrés au plafonnement des effectifs à 24 en GS, CP et CE1
- 8 emplois supplémentaires consacrés aux élèves à besoins éducatifs particuliers
- 29 emplois supplémentaires consacrés à l'accompagnement et à la formation dans le cadre des plans maternelle, mathématiques, langues vivantes et numérique
- 8 emplois consacrés à l'augmentation du temps de décharge des maîtres formateurs

Contacts presse : [communication.sorbonne@ac-paris.fr](mailto:communication.sorbonne@ac-paris.fr) / 06.08.02.02.10 ou 06.11.94.11.76